

# CHAPITRE 1

## LES FONDEMENTS DE LA PROTECTION SOCIALE

Le système de Protection sociale en France se caractérise par une grande diversité d'institutions. Ensemble de mécanismes de prévoyance collective, il permet aux individus de faire face aux risques sociaux<sup>1</sup>.

### 1. DES FONDEMENTS ANCIENS<sup>2</sup>

---

Avant l'apparition de la politique sociale de l'État, ce sont des intervenants privés qui initient la politique de protection sociale. Les associations d'entraide existent d'ailleurs depuis l'Antiquité, relayées plus tard par des institutions religieuses.

Jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'objectif de la politique sociale est en fait d'organiser la société et les rapports entre ses membres. Pour ce faire, l'État peut intervenir à plusieurs niveaux :

- au niveau répressif d'abord, en luttant contre la mendicité pour préserver l'ordre social ;
- au niveau de l'assistanat ensuite. À partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle se développe l'État providence.

À la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, en instituant les premières grandes lois sociales, la III<sup>ème</sup> République pose en France les fondements de cet état providence. Ainsi, par exemple, l'aide médicale gratuite voit le jour en 1893, les conditions de travail des femmes et des enfants s'améliorent à partir de 1898, l'assistance à l'enfance abandonnée apparaît en 1904...

---

1 Le risque social est la survenue d'un événement, prévu ou imprévu, pouvant entraîner une diminution, voire une suppression des revenus liés au travail ainsi qu'une augmentation des dépenses sociales. Le risque social est pris en charge par la collectivité.

2 Ces aspects sont aussi développés, et davantage détaillés, dans votre manuel d'Institutions et Réseaux 1<sup>ère</sup> année, chapitre 1.

La mise en place du système est jalonnée par différentes lois qui vont permettre d'aboutir à la protection sociale telle qu'on la connaît aujourd'hui :

1898	Loi sur les accidents du travail
1910	Loi sur les retraites ouvrières et paysannes
1928	Loi sur les assurances sociales
1932/1939	Loi sur les allocations familiales Code de la famille
1945	Ordonnance du 4 octobre instituant la Sécurité sociale
1947	Création du régime de retraite complémentaire vieillesse des cadres (AGIRC)
1950	Création du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG)
1957	création d'une caisse de retraite complémentaire pour les non-cadres (UNIRS) qui deviendra l'ARRCO en 1961
1958	Création du régime chômage (UNEDIC)
1970	Le SMIG devient le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)
1978	Généralisation des prestations familiales
1988	Création du revenu minimum d'insertion (RMI)
1998	Loi de lutte contre les exclusions
1999	Loi sur la couverture sociale universelle (CMU)
2005	Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
2006	Création du Régime Social des Indépendants (RSI)
2007	Droit au logement opposable
2009	Le RMI devient le Revenu de Solidarité Active (RSA)
2015	La Sécurité sociale fête ses 70 ans d'existence

## 2. L'APPARITION DE NOUVELLES PROBLÉMATIQUES

---

Au XXème siècle, siècle de bouleversements et de progrès s'il en est, le progrès social ne se réduit plus à l'assurance des besoins vitaux, mais s'étend à la satisfaction des besoins sociaux.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec l'apparition de la société de consommation et de la consommation de masse, de nouvelles problématiques sociales apparaissent.

D'abord, on note un vieillissement de la population. Les tâches sont moins pénibles grâce à l'industrialisation, le quotidien plus confortable (réfrigérateur, chauffage...), les progrès de la médecine notables. Paradoxalement, cet allongement de la durée de vie conduit chacun à vouloir davantage penser à lui, et les familles souhaitent de moins en moins prendre en charge leurs parents âgés. Apparaît donc le besoin de créer des structures d'accueil pour les personnes âgées, les maisons de retraite.

Ensuite, les femmes deviennent de plus en plus actives, et l'activité professionnelle des mères de famille se développe. Des besoins en terme de garde d'enfant se font alors sentir.

Suite aux Trente Glorieuses, la croissance économique faiblit et les entreprises se précarisent. Il devient alors indispensable de créer une couverture en cas de chômage, de même qu'une aide minimum et une aide au retour à l'emploi.

Au niveau de la santé, la population fait montre de toujours plus d'exigence pour préserver son capital santé. Les besoins en terme de traitement et de prise en charge de la maladie deviennent donc de plus en plus nécessaires.

Enfin surviennent de nouvelles problématiques concernant la salubrité des logements et le confort.

Les acteurs sociaux vont donc progressivement faire évoluer les politiques sociales de façon à prendre en compte ces nouveaux besoins. Au fil du XXème siècle, les différentes politiques sociales vont donc concerner :

- la santé, en luttant contre les maladies, les épidémies ;
- les règles d'hygiène publique et de prévention sanitaire, de façon à lutter contre les comportements à risque ;
- l'aide médicale et l'assurance maladie qui tend à conduire à l'égalité des soins ;
- la politique familiale, à travers les allocations familiales, le développement des différents modes de garde, l'aide sociale à l'enfance ;
- la politique en faveur des personnes âgées, les prestations retraite, qui donnent un revenu aux personnes qui cessent de travailler, ou encore l'aide sociale aux personnes âgées qui favorise leur maintien à domicile ;
- la politique en faveur de l'emploi, le principe d'indemnisation, les aides à la création d'emplois ou à la préservation d'emplois existants, la formation professionnelle, qui oeuvrent à réduire les inégalités et à assurer un certain essor professionnel ;
- la politique de lutte contre les exclusions, à travers les prestations de solidarité, les actions d'insertion, la couverture maladie universelle, la lutte contre le surendettement, qui garantit à la population un minimum de ressources ;